



ARRETE TEMPORAIRE 2025-125

AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC

3 RUE DE LA PECAUDINIÈRE

DE CHANCEAUX SUR CHOISILLE

Le Maire de CHANCEAUX SUR CHOISILLE,

VU le code de la Voirie Routière,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU la demande de la Société TEMSOL - 4 Rue des Giraudières - 37170 CHAMBRAY LES TOURS - en date du 19 août 2025 qui doit décharger un camion porteur grue d'un atelier de forage, 3 rue de la Pécaudinière, sur le territoire de Chanceaux sur Choisille,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de garantir tant la sûreté sur la voie publique que la tranquillité publique.

ARRETE

- Article 1 :** L'Entreprise TEMSOL citée supra est autorisée à occuper privativement la portion publique communale, plus précisément à hauteur du 3 rue de La Pécaudinière sur la commune de Chanceaux sur Choisille à partir du 30 septembre 2025 pour une durée de 70 jours.
- Article 2 :** Cette autorisation est accordée **uniquement à ladite entreprise pour l'installation d'une benne de 10M3 ainsi que du matériel.**
- Article 3 :** Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation et son action terminée. En cas de détérioration et de dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.
- Article 4 :** Le permissionnaire devra laisser la signalisation nécessaire de part et d'autre avec l'apposition sur les panneaux dudit arrêté.
- Article 5 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.
- Article 6 :** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans le délai légal deux mois à partir de sa publication.

Article 7 : La Directrice Générale des Services, le commandant de la brigade de gendarmerie, le responsable des Services Techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont une ampliation sera notifiée à l'Entreprise SOLTECHNIC 34 rue de Guillées 79180 CHAURAY.

Chanceaux sur Choisille, le 20 août 2025

Sous le n°	125
PUBLIE ou NOTIFIE le	20/08/2025
ACTE EXECUTOIRE	20/08/2025

« Pour le Maire et par délégation Christophe Damour 1^{er} adjoint délégué à la voirie, aux réseaux et aux bâtiments »

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

